



## Réglementation de circulation / Dérogation tonnage sur l'ensemble du territoire communal / Collecte ordures ménagères et tri sélectif

Le Maire de SAINT-GEORGES-LES-BAINS,

- . Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1, L 2213-2 ;
- . Vu le Code de la Route ;
- . Vu l'Arrêté interministériel modifié le 19/01/1982 approuvant l'instruction relative à la signalisation routière ;
- . Vu la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983,
- . Vu la demande reçue le 19/12/2025 du service gestion déchets de la communauté de communes Rhône Crussol,

Considérant le caractère indispensable de la collecte des bacs de regroupement ordures ménagères ou des colonnes de tri sélectif ;

### **ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 -** Les sociétés :

- SASU PROPOLYS – Groupe PIZZORNO Environnement – 100 Rue Benoît Frachon 26800 PORTES LES VALENCE
- GUERIN Logistique/VIAL du Groupe MINERIS – 37 rue Paul Sain – CS 40100 84918 AVIGNON

sont autorisées à circuler sur l'ensemble du territoire communal pour l'année 2026,

**sauf sur les voies suivantes :**

- Chemin de Barruel (Sur le pont du Seisson). Les camions devront emprunter la route venant du quartier Sarzier à CHARMES-SUR-RHONE
- Chemin de Chausson (Sur le pont du Turzon).

**ARTICLE 2 -** Le(s) demandeur(s) reste(nt) responsable(s) des accidents de toute nature et des dégradations qui pourraient être occasionnées, tant aux tiers qu'au Domaine Public Routier, et s'engagent à supporter les frais de remise en état de la chaussée et de ses accotements.

**ARTICLE 3 -** Le présent arrêté entrera en vigueur après les formalités de notifications ou de publications éventuelles nécessaires.

**ARTICLE 4 -** Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

Mme le Maire de SAINT-GEORGES-LES-BAINS,  
M. le Commandant de Gendarmerie à LA VOULTE-SUR-RHONE,  
La C.C.R.C. / Service Voirie et Service Déchets à GUILHERAND-GRANGES (07)  
Les sociétés SASU PROPOLYS – Groupe PIZZORNO Environnement et GUERIN Logistique/VIAL du Groupe MINERIS, demandeurs.

FAIT A SAINT-GEORGES-LES-BAINS, le 30.12.2025.

Le Maire,

A blue circular official seal of the commune of Saint-Georges-les-Bains. The outer ring contains the text "SAINT-GEORGES-LES-BAINS" at the top and "07800 (Ardèche)" at the bottom, separated by stars. The center of the seal features a coat of arms depicting a building and a tree, with the words "Mairie" and "Habitation Familiale" around it.

Geneviève PEYRARD.